

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE  
TROISIEME REGION MILITAIRE  
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA  
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

## **MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION**

En vertu du **contrat n° 56/2024 du 24/04/2024**, portant sur la réalisation des travaux au profit d'une unité/ Tindouf, conclu d'un délai de **(26)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

### **-Refus d'entamer les travaux.**

Une mise en demeure **N°02** avant résiliation est adressée à **l'EURL BATIPROF <<LARIBI AISSA>>**, sise à Hai Alleligua Lot N°04 GM 213 Boumerdes, pour **entamer les travaux et d'activer la cadence de réalisation** et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article n° 19 du contrat conclu.